

A.H.M.P.S.
Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros
Siège social : 7 rue Denis Diderot - 34500 BEZIERS
517 906 517 RCS BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCISION DE LA GÉRANCE
DU 16 JUILLET 2025

Le 16 juillet 2025,
Au siège social,

Les soussignés : **Monsieur Laurent VORBE** et **Monsieur Guillaume SERAL**, Gérants de la Société A.H.M.P.S., société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, divisé en 80 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que :

- aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 2 juin 2025, il a été décidé de réduire le capital social de 80 000 euros à 34 286 euros, par voie de rachat de 45 714 parts sociales de 1 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de 8,75 €, et ce sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce, ou en cas d'oppositions valables, que celles-ci n'excèdent pas une somme de 400 000 euros ;
- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX le 11 juin 2025 ;
- à la date du 16 juillet 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence, constate la réalisation de la condition suspensive, le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée à cette même date du 16 juillet 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts ;

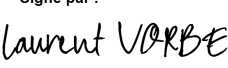
Fixe à la date de ce jour, le jour à compter duquel sera opéré le rachat de 45 714 parts sociales à Monsieur Laurent VORBE.

Les parts rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues à l'associé au titre de cette réduction de capital, lui seront versées au siège social à compter de ce jour.

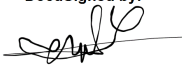
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Monsieur Laurent VORBE

Signé par :

A1733AAE668A42B...

Monsieur Guillaume SERAL

DocuSigned by:

36A5CE77740E498...